



## paiement de salaire en plusieurs fois

Par **route92**, le **27/08/2012** à **08:16**

Bonjour

je travaille dans un commerce qui vient d'être racheté. le nouveau propriétaire a décidé de nous verser seulement 85% de notre salaire en fin de mois et le solde plus tard, sans précision de date pour le moment. en a-t'il le droit?

si vous pouvez me donner les références des textes se rapportant à ce sujet, ce serait un plus pour nous dans la négociation.

merci

Par **P.M.**, le **27/08/2012** à **09:08**

Bonjour,

Le salaire doit être versé au moins une fois par mois, à date fixe, le plus près possible de la date de la paie, sans qu'il y ait besoin de textes de référence car ce serait à votre contradicteur d'apporter des références contraires...